



L'accessibilité universelle:
Un engagement de la Ville
de Montréal
Des réalisations concrètes
(Version en langage simplifié)

Édition 2010



Que veut dire l'image de la page couverture?

L'image de la page couverture montre que la Ville de Montréal veut faire de l'**accessibilité universelle**.

Une fenêtre est ouverte.

On voit une ville accessible à tous.

Le personnage qui a des ailes a des **limitations auditives**.

L'ordinateur montre le site Accès Simple pour les personnes qui ont des difficultés à lire ou qui ont des **limitations intellectuelles**.

Dans le ciel, Montréal est écrit en braille pour les personnes qui ont des **limitations visuelles**.

On peut aussi voir les **limitations motrices** avec :

- un parent qui a une poussette;
- une dame âgée qui a une canne;
- un livreur avec son chariot;
- la roue d'un fauteuil roulant.

Table des matières

Lexique	5
Mot du maire Gérard Tremblay	9
Mot de madame Lyn Thériault	11
L'accessibilité universelle sert à inclure tout le monde	14
Quelques projets à Montréal.....	16
L'accessibilité des immeubles et des lieux publics	18
L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi ...	21
L'accessibilité des communications de la Ville	25
La sensibilisation et la formation	28
Des éléments qui facilitent les projets	30
Les connaissances et les manières de faire des organismes	31
Crédits	34



Lexique

311

Le numéro de téléphone 311 donne rapidement des informations sur les services aux citoyens et les programmes de la Ville.

Accessibilité universelle

C'est l'accès à tous les bâtiments, à tous les services, à tous les programmes et à toutes les informations de la même façon pour tout le monde.

Amblyope

Une personne amblyope voit peu.

Arrondissement

C'est un groupe de quartiers de la Ville de Montréal dirigé par un groupe d'élus.

Chaque arrondissement offre des services aux citoyens.

Les services de base de la Ville sont gérés par l'arrondissement.

Par exemple :

- les loisirs ;
- les bibliothèques ;
- la collecte des déchets ;
- la collecte du recyclage.

Lexique (suite)

Conseil de la Ville

Le Conseil de la Ville prend des décisions pour les citoyens de tous les arrondissements.

Il est dirigé par des élus.

Limitations auditives

Une personne qui a des limitations auditives n'entend pas beaucoup ou ne peut pas entendre.

Limitations fonctionnelles

Une personne qui a des limitations fonctionnelles a de la difficulté à faire certaines activités à cause d'une incapacité.

Limitations intellectuelles

Une personne qui a des limitations intellectuelles peut avoir de la difficulté à faire certaines activités comme :

- lire
- communiquer
- compter

Limitations motrices

Une personne qui a des limitations motrices a de la difficulté à se déplacer ou ne peut pas se déplacer.

Limitations visuelles

Une personne qui a des limitations visuelles a de la difficulté à voir ou ne peut pas voir.

Lexique (suite)

Participation citoyenne

Participation des citoyens dans les affaires qui concernent la Ville.

Par exemple :

Participation à une assemblée du conseil de la Ville.

Plan d'action

Le plan d'action est obligatoire pour les villes. Les villes doivent écrire ce qu'elles vont faire pour l'accessibilité universelle pendant l'année.

Services centraux

Groupes d'employés(es) de la Ville qui travaillent pour tout le monde à Montréal.

Par exemple :

- pompiers;
- policiers.

Services aux citoyens

Ensemble des services offerts par les arrondissements et les services centraux.

Par exemple :

- collecte des déchets;
- déneigement.

Lexique (suite)



Sommet de Montréal

Réunion qui a eu lieu en juin 2002 entre des citoyens et des élus de la Ville de Montréal.

Synthèse vocale

C'est une voix créée par ordinateur qui lit des textes.

Mot du maire Gérald Tremblay



Depuis 2002, la Ville de Montréal fait beaucoup de choses pour l'**accessibilité universelle**.

Beaucoup de gens ont mis leurs idées et leurs connaissances en commun :

- les élus;
- les **arrondissements**;
- les **services centraux**;
- les organismes qui travaillent pour les personnes handicapées.

Le plan d'action

permet d'aider les personnes qui en ont besoin.

La Ville de Montréal avait déjà fait plusieurs projets en **accessibilité universelle**.

Depuis, la Ville de Montréal continue à faire des projets.

Les **arrondissements** et les services de la Ville doivent essayer de respecter l'**accessibilité universelle**.

Mot du maire Gérald Tremblay (suite)

La Ville fait des efforts pour rendre accessibles:

- les immeubles de la Ville;
- les lieux publics;
- la culture;
- les loisirs;
- l'emploi;
- les communications;
- l'information;
- l'accueil des citoyennes et des citoyens.

Le but de la Ville est que toutes les citoyennes et tous les citoyens de Montréal profitent d'une ville de plus en plus accessible.

Montréal change peu à peu grâce aux partenaires qui s'ajoutent chaque année.

Les partenaires partagent l'information et l'enthousiasme.

Le maire de Montréal,



Gérald Tremblay

Mot de madame Lyn Thériault



La Ville de Montréal agit pour l'**accessibilité universelle** et ça se voit!

La Ville de Montréal, les 19 **arrondissements**, les **services centraux** qui travaillent pour l'ensemble de la Ville de Montréal et l'Ombudsman de Montréal ont pris des engagements pour l'**accessibilité universelle**.

Les engagements sont dans le **Plan d'action** 2009-2011.

Il y a beaucoup de personnes qui travaillent pour réaliser les engagements.

La Ville veut continuer ce qui est commencé.

La Ville veut aussi trouver de nouvelles idées.

Les projets de la Ville aident toutes les personnes qui ont :

- des **limitations motrices**;
- des **limitations auditives**;
- des **limitations visuelles**;
- des **limitations intellectuelles**.

Mot de madame Lyn Thériault (suite)

La Ville améliore :

- l'accessibilité des immeubles ;
- l'accessibilité des lieux publics ;
- l'accessibilité des services ;
- l'accessibilité de l'emploi ;
- l'accessibilité de ses communications.

Des organismes de Montréal pour les personnes qui ont des **limitations fonctionnelles** aident la Ville dans les projets.

Je remercie les personnes qui travaillent dans l'administration de la ville.

Je remercie les personnes qui travaillent dans les organismes qui aident les personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**.

Ces personnes travaillent fort pour l'**accessibilité universelle**.

Ces personnes font un travail exceptionnel.

J'encourage ces personnes à continuer.

Toutes les personnes de Montréal en profitent!

Mot de madame Lyn Thériault (suite)

Dans ce document, vous pouvez lire ce que la Ville a fait pour l'**accessibilité universelle** depuis plusieurs années.

Bonne lecture!



Lyn Thériault

Responsable du développement social et communautaire, de la famille et des aînés au comité exécutif

L'accessibilité universelle sert à inclure tout le monde

Depuis environ 10 ans, plusieurs personnes qui travaillent pour la Ville et pour les organismes posent des gestes pour l'**accessibilité universelle**.

Tout le monde peut avoir des limitations dans sa vie.

Les limitations peuvent durer un court moment.

Les limitations peuvent durer toute la vie.

Une personne peut avoir des limitations parce que les choses qui l'entourent l'empêchent de faire des activités.

Voici des personnes qui peuvent avoir des limitations :

- une personne en fauteuil roulant;
- une personne qui a des béquilles;
- une personne âgée;
- un parent avec une poussette;
- un livreur avec des colis;
- une personne qui a de la difficulté à lire;
- et d'autres personnes.

Une personne peut sentir qu'elle ne peut pas tout faire seule à cause des obstacles.

L'accessibilité universelle sert à inclure tout le monde (suite)

Les obstacles peuvent diminuer la **participation citoyenne** des personnes.

Montréal fait de l'**accessibilité universelle**.

La Ville de Montréal veut que tout le monde soit capable d'utiliser de la même façon :

- les bâtiments;
- les espaces dans la ville;
- les programmes;
- les services;
- et les informations.

La Ville veut réduire les obstacles, éliminer les obstacles ou offrir des choix plus faciles.

La Ville sait que les personnes qui ont des limitations ont de la difficulté à faire certaines tâches.

La Ville peut décider quoi faire pour inclure tout le monde.

La Ville prend des décisions pour que tout le monde puisse participer.

Quelques projets faits par la Ville de Montréal

La Ville pense aux personnes qui ont :

- des **limitations visuelles**;
- des **limitations auditives**;
- des **limitations motrices**;
- des **limitations intellectuelles**.

La Ville essaie de rendre accessibles presque tous les services qu'elle offre aux citoyens.

Montréal a choisi de faire 4 catégories :

- l'accessibilité des immeubles et des lieux publics;
- l'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi;
- l'accessibilité de ses communications et de l'information;
- la sensibilisation et la formation.

Il y a un règlement qui oblige la Ville à faire de l'accessibilité.

La Ville respecte le règlement.

Ce règlement n'est pas suffisant pour faire de l'**accessibilité universelle**.

La Ville s'engage à faire plus que le règlement pour faire de l'**accessibilité universelle**.

Quelques projets faits par la Ville de Montréal (suite)



La Ville encourage les personnes à mieux connaître les manières de faire de l'**accessibilité universelle**.

Les **arrondissements** et les **services centraux** travaillent en équipe avec les associations de Montréal qui parlent au nom des personnes avec des limitations.

Dans les prochaines pages, vous pouvez lire ce que la Ville fait pour l'**accessibilité universelle**.

L'accessibilité des immeubles et des lieux publics

- La Ville voulait savoir si les immeubles étaient accessibles à tous.

L'organisme Société Logique a évalué l'accessibilité des bâtiments de la Ville.

Société Logique a évalué l'extérieur et l'intérieur des bâtiments :

- les trottoirs ;
- les stationnements ;
- la signalisation ;
- les entrées ;
- les toilettes ;
- les comptoirs d'accueil ;
- et beaucoup d'autres endroits.

Depuis 2003, Société Logique a évalué :

- l'hôtel de ville ;
- les mairies des **arrondissements** ;
- les bureaux d'**arrondissement** ;
- les immeubles de 17 **arrondissements** ;
- certains bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal ;
- les bureaux de l'Ombudsman.

L'accessibilité des immeubles et des lieux publics (suite)

Grâce à l'évaluation de Société Logique, la Ville peut prendre des meilleures décisions quand il y a des travaux à faire.

- Entre 2004 et 2010, la Ville a dépensé 7 millions de dollars. Souvent, les **arrondissements** ont aussi donné de l'argent.

Avec l'argent, la Ville a fait des travaux dans des bâtiments de la ville.

La Ville voulait rendre ces bâtiments plus accessibles.

La Ville a installé :

- des systèmes qui aident à entendre ;
- des portes qui s'ouvrent toutes seules ;
- des systèmes de voix dans les ascenseurs qui disent les numéros d'étage ;
- des lignes jaunes sur le bord des marches dans les escaliers ;
- des nouveaux vestiaires ;
- des nouveaux comptoirs d'accueil ;
- des panneaux de signalisation.

L'accessibilité des immeubles et des lieux publics (suite)



Des organismes ont aidé la Ville
à choisir les installations :

- Ex Aequo ;
- AlterGo ;
- Le RAAMM.

- Entre 2005 et 2009,
la Ville a installé 85 feux de circulation
qui font bip pour dire aux piétons
quand ils peuvent traverser.

La Ville a aussi installé
313 feux de circulation
qui montrent aux piétons
combien de secondes il reste pour traverser.

La Ville veut rendre les déplacements
plus faciles.

- En 2010, il y aura un guide
pour aider les **arrondissements**
à planifier les déplacements
dans la ville.

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi

Voici ce que dit
la mère d'un enfant de 6 ans :

Mon fils va
dans une école spécialisée
en déficience physique.

Il ne va pas à la même école
que les enfants du quartier.

Grâce au programme d'accompagnement en loisir,
mon fils est allé au camp de jour.

Il a eu beaucoup de plaisir.
Il s'est senti en confiance.

Il est revenu
avec plein de souvenirs.

Il a appris beaucoup de choses !

J'encourage tous les parents à
inscrire leurs enfants à des activités
avec d'autres enfants
qui n'ont pas de limitations !

- Beaucoup d'enfants et d'adultes
ont besoin d'être accompagnés
dans leurs loisirs.

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi (suite)

En 2006, la Ville a créé
un programme d'accompagnement
pour les personnes qui ont
des **limitations fonctionnelles**.

Le programme s'appelle :
Programme montréalais de soutien
à l'accompagnement en loisir
pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles

Grâce au programme,
plus de 1000 personnes par année
peuvent faire les loisirs de leur choix.

- En 2009,
1367 personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**
ont participé à des activités de loisir.

Ces personnes étaient surtout des enfants.

AlterGo a organisé le programme
et a donné des formations
aux accompagnateurs.

Cela a été possible
grâce à l'argent des **arrondissements**,
de la Ville
et du gouvernement du Québec.

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi (suite)



- Partout dans la ville,
il y a des besoins différents.

Les **arrondissements** posent des gestes
pour répondre aux besoins.

Par exemple :

- Installer des jardinetes
plus hauts que les autres
dans un jardin communautaire ;
- ajouter des livres parlants
et des livres en gros caractères
dans les bibliothèques ;
- créer un café Internet
qui respecte l'**accessibilité universelle** ;
- faire un atelier culturel
pour des adolescents
qui ont des **limitations intellectuelles**.

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi (suite)



- Les **services centraux** posent aussi des gestes pour l'**accessibilité universelle**.

Par exemple :

- prêter des vélos tandem adaptés dans 2 grands parcs-nature pour les personnes qui ont des **limitations visuelles** ;
- animer des visites éducatives adaptées dans les Muséums nature pour les élèves du primaire qui ont des **limitations fonctionnelles** ;
- participer au Réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées du CAMO-personnes handicapées.

L'accessibilité des communications de la Ville

- Les **arrondissements** de Montréal veulent informer les personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**.

Les **arrondissements** écrivent des guides qui donnent des informations sur leurs activités et leurs services.

Certains **arrondissements** réécrivent leur guide en pensant aux personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**.

L'organisme AlterGo aide les **arrondissements** à réécrire les guides.

À Montréal, de plus en plus d'**arrondissements** informent mieux les personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**.

Les **arrondissements** améliorent :

- leur site Internet ;
- leurs bulletins d'information ;
- les messages dans les journaux de quartier.

- Le Publiphone est un service téléphonique offert par le RAAMM.

L'accessibilité des communications de la Ville (suite)

Le Publiphone
est un numéro de téléphone
où on peut appeler chaque semaine
pour entendre les informations de la Ville.

Des personnes lisent les informations
au téléphone
pour les personnes qui ne peuvent pas lire.

Le Publiphone est utilisé par :

- les personnes aveugles;
- les personnes **amblyopes**;
- les personnes qui viennent d'un autre pays.

Les usagers utilisent le Publiphone pour :

- connaître les dates des événements culturels;
 - connaître les dates d'inscription
à des activités de loisir;
 - connaître les projets de construction
de logements sociaux et abordables
dans un quartier.
- En 2005, la Ville de Montréal
a ouvert le site Internet Accès Simple.

Accès Simple est pour :

- les personnes qui ont de la difficulté à lire;
- les personnes qui ont des **limitations intellectuelles**.

L'accessibilité des communications de la Ville (suite)

Sur Accès Simple,
on retrouve des informations comme :

- les activités du Jardin botanique;
- les activités de l'Insectarium;
- les activités des bibliothèques de Montréal;
- de l'information sur le service « 911 »;
- de l'information sur le service de sécurité incendie;
- de l'information sur l'Ombudsman;
- et beaucoup d'autres informations.

La Ville de Montréal a créé ce site unique
avec le CRADI
et le groupe Défi Accessibilité
de l'Université de Montréal.

- Pour s'assurer que tout le monde puisse participer
aux élections municipales de 2009,
la Ville a fait le Manuel de l'électeur :
 - en gros caractères;
 - en langage simplifié;
 - en braille;
 - en version sonore;
 - en langage des signes québécois;

La sensibilisation et la formation

- Les personnes qui travaillent à la Ville doivent connaître les besoins des personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**.

Les personnes qui travaillent à la Ville doivent savoir comment elles peuvent aider les personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**.

La Ville de Montréal présente des ateliers aux personnes qui travaillent pour la Ville.

Les ateliers servent à mieux connaître les **limitations fonctionnelles**.

- La Ville a donné des ateliers à ses employés qui travaillent directement avec les citoyens.

Par exemple :

- les employés des bureaux Accès Montréal;
- les employés des bibliothèques;
- les employés des centres de loisirs;
- et d'autres employés.

Les ateliers aident les employés à mieux communiquer avec les personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**.

La sensibilisation et la formation

Les personnes qui travaillent pour le **311** ont participé à un atelier qui a duré une journée complète.

L'atelier sert à aider les employés de la Ville à donner des bons **services aux citoyens**.

Le ROPMM,
le RAAMM
et le CRADI
ont créé ces ateliers
et ont donné ces ateliers.

- Depuis 2004, l'organisme Société Logique développe et présente des ateliers.

Les ateliers montrent comment améliorer les immeubles ou les lieux publics et les rendre accessibles.

Les ateliers sont présentés à :

- des architectes de la Ville;
- des ingénieurs de la Ville;
- des urbanistes de la Ville.

Grâce à ces ateliers, les projets de construction ou de rénovation dans la ville rendent les lieux de plus en plus accessibles.

Des éléments qui facilitent les projets

La Ville de Montréal travaille pour l'**accessibilité universelle** depuis quelques années.

La Ville a réalisé plusieurs projets.

Les projets ont été faits grâce à :

- ▶ un travail actif des politiciens ;
- ▶ de l'argent pour réaliser les projets ;
- ▶ des projets avec des résultats qui se voient ;
- ▶ un bon travail en équipe avec des organismes à Montréal ;
- ▶ un travail actif de tous les **arrondissements** de la Ville ;
- ▶ un travail actif de tous les **services centraux**.

La Ville veut que d'autres projets se réalisent.

Dans chaque **arrondissement**, il y a un expert en **accessibilité universelle**.

L'expert aide à faire le **plan d'action**.
L'expert aide à évaluer le travail qui est fait.

L'expert informe les gens sur l'**accessibilité universelle**.

L'expert aide les autres dans leur travail en **accessibilité universelle**.

Il y a 30 experts en **accessibilité universelle**.

La Direction de la diversité sociale dirige les 30 experts.

Les connaissances et manières de faire des organismes



« Seul, on va plus vite.
Ensemble, on va plus loin. »

Depuis 2002, la Ville et les organismes qui aident les personnes qui ont des **limitations fonctionnelles** travaillent en équipe.

Les organismes veulent que l'**accessibilité universelle** soit partout à Montréal.

Il y a 5 organismes qui parlent au nom de 140 organismes à Montréal.

Les 5 organismes font un travail très important.

Les connaissances et manières de faire des organismes (suite)

Les 5 organismes disent de quoi ont besoin les personnes qui ont des **limitations fonctionnelles**.

Les 5 organismes trouvent des solutions.

Les **arrondissements** et les **services centraux** ont besoin des 5 organismes dans beaucoup de projets.

Voici les 5 organismes :

- **Ex Aequo**
C'est un organisme qui défend les droits des personnes qui ont une déficience motrice.

La directrice générale adjointe est la porte-parole des organismes de Montréal pour les personnes ayant des **limitations fonctionnelles**.

- **AlterGo**
C'est un groupe de 90 organismes qui travaillent à inclure les personnes handicapées en enlevant les obstacles au loisir.

Les connaissances et manières de faire des organismes (suite)

- **CRADI**
C'est un groupe de 29 organismes qui défend les droits des personnes qui ont une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.
- **ROPMM**
C'est un groupe de 27 organismes qui travaillent au mieux-être des personnes qui ont une déficience motrice, une déficience auditive ou une déficience visuelle.
- **Société Logique**
C'est un organisme d'experts en accessibilité des immeubles.

Crédits

**L'accessibilité universelle:
un engagement de la Ville de Montréal,
des réalisations concrètes
édition 2010**

est une publication
de la Direction de la diversité sociale
du Service du développement
et des opérations
de la Ville de Montréal.

Juin 2010

Recherche et écriture

Lyse Chartrand
Direction de la diversité sociale

Communications

Mylène Bernard
Direction des communications
et des relations avec les citoyens

Simplification du texte

Simplicom

Révision du langage simplifié

Julie Cadieux, CRADI

Création de la brochure

natalicommunication design

Dépôts légaux
Bibliothèque du Québec, 2010
Bibliothèque du Canada, 2010
I.S.B.N. 978-2-7647-0909-2

On peut trouver ce document
sur le site Internet de la Ville de Montréal à :
www.ville.montreal.qc.ca/devsocial

Ce document existe :

- en format Word ;
- en version simplifiée ;
- en braille ;
- en gros caractères ;
- en version sonore ;
- en langue des signes québécois (LSQ).

Pour plus de renseignements,
communiquez avec :

Lyse Chartrand
lchartrand@ville.montreal.qc.ca

Conseillère en développement communautaire
Ville de Montréal
Direction de la diversité sociale
Service du développement et des opérations

801, rue Brennan
5^e étage
Montréal (Québec)
H3C 0G4

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

ville.montreal.qc.ca

